

RECHERCHE C3 : ANALYSE DES NOUVELLES FORMES DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE LEURS LIENS AU TERRITOIRE

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans une perspective de politique économique et de développement territorial, il s'agit de mieux percevoir les enjeux induits par les nouvelles formes de développement de l'activité économique, en lien avec :

- l'essor de nouvelles activités productives tertiaires : activités innovantes de services aux entreprises, activités créatives dans le secteur TIC ou de l'image, ...
- les nouveaux usages professionnels permis par les TIC: télétravail, espaces de travail partagés, nomadisme professionnel, ...
- les formes d'innovation centrées « utilisateurs » (User-Driven innovation), qui poussent les entreprises à créer des lieux dans lesquels leurs nouveaux produits / services sont « co-crésés » / testés par les utilisateurs finaux,
- les contextes favorables à l'émergence de ces activités : en termes de structure économique, d'acteurs, de réseaux, d'équipements...
- les conséquences territoriales de ces activités : tant au niveau des dynamiques de concentration et métropolisation que des points de vue de la mobilité ou de l'aménagement des zones d'activités économiques, notamment.

L'analyse doit permettre de comprendre :

- comment ces phénomènes se traduisent en Wallonie ?
- inclure une dimension comparative (autres régions et parties du monde) et
- une dimension prospective (à quelles évolutions doit-on s'attendre dans les 10-15 ans à venir ?).

La conclusion de la recherche doit

- permettre de percevoir quels enjeux pour la Wallonie de ces nouvelles formes de développement économique et territorial.
- et aboutir à la matérialisation des phénomènes sur le territoire : où cela se passe(ra) ?, quels lieux privilégier pour une politique incitative ?, quels sont les contextes favorables ?

Une telle recherche pourrait induire des initiatives nouvelles dans les politiques suivantes :

- développement économique,
- diffusion des nouvelles technologies,
- aménagement du territoire et urbain,
- mobilité...

2. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux réalisés entre mai et octobre 2013 ont concerné les étapes méthodologiques suivantes :

L'étude quantitative (étape 2)

Des cartes ont été réalisées pour illustrer la répartition géographique de la classe créative et de l'industrie créative en Belgique.

L'étude qualitative (étape 3)

Un focus group miroir a été organisé dès juin 2013 avec les principaux acteurs de l'économie créative, de l'innovation et de développement territorial.

Ce focus group miroir avait pour objectif d'une part, de faire émerger des pistes de recommandations à l'issue des résultats des études qualitative et quantitative et d'autre part d'identifier des régions comparables avec la région Wallonne pour une analyse de benchmarking.

La grille d'analyse comparative (étape 4)

Afin de baser le choix des régions à visiter pour le benchmarking sur des critères objectifs, les spécificités de la région wallonne en termes structurels, économiques et institutionnels ont été répertoriés.

Ceci a permis de construire une grille pour le repérage des régions qui se rapproche du contexte de la région wallonne sur chacun des critères retenus.

Etude de cas en Alsace (étape 5)

Selon les recommandations du focus group miroir et en tenant compte des spécificités de la région wallonne reprises dans la grille d'analyse comparative, la région d'Alsace a été retenue pour une analyse comparative avec la région wallonne.

Une visite de 4 jours dans cette région a permis de rencontrer les responsables de la politique de créativité mise en place à l'échelle de la communauté urbaine de Strasbourg. Cette visite a également permis de visiter les lieux de convivialité, de réseautage et de partage mis en place dans le cadre de cette politique.

Cette visite a également permis de repérer des initiatives territoriales et des visiter locaux prévus pour l'accueil et la mise en réseau la classe créative en milieu rurale. Il s'agit par exemple de centres de télétravail numériques installés au fond de la vallée de la Doller qui sont prévus dans le cadre d'une politique d'attractivité et de mise en réseau de la classe créative présente dans la vallée.

3. PRINCIPAUX RESULTATS

Les conclusions de l'étude, les limites et les pistes de recommandation sont détaillées dans l'annexe RC3. 5 : Conclusions.

Globalement, ces conclusions attirent l'attention sur la spécificité de la répartition de la classe créative en région wallonne : importance de la mobilité quotidienne vers les métropoles externes, préférence pour les zones intermédiaires et faiblement peuplées, recourt important au télétravail, non correspondance géographique entre la présence de la classe créative dans une province et la concentration des facteurs préconisés par la théorie de la classe créative pour attirer ces individus sur le territoire (technologie, tolérance et talents).

Ces spécificités sont probablement liées aux spécificités structurelles et métropolitaines de la région Wallonne : petites unités urbaines, périurbanisation diffuse et soutenue, proximité immédiate de deux pôles métropolitains, etc.).

Ces spécificités constatées en Belgique et plus particulièrement en ce qui concerne la grande mobilité quotidienne de la classe créative vers les métropoles externes de la Wallonie pourraient néanmoins questionner la pertinence de l'échelle retenue dans l'analyse des dynamiques la classe créative en région wallonne (les provinces).

La théorie de la classe créative est-elle applicable à l'échelle des provinces, des régions ou est-elle réservée à une politique de la créativité à l'échelle des aires métropolitaines ? et dans ce dernier cas, la Région Wallonne pourrait-elle être considérée comme une aire métropolitaine ?

Seules des analyses complémentaires à réaliser par exemple à l'échelle des « aires de coopération » métropolitaine avec Bruxelles, avec Lille et avec Grand Duché du Luxembourg ou à l'échelle de l'aire de coopération de Liège avec Maastricht et Aachen permettraient de répondre précisément à cette question. A l'heure actuelle, les données disponibles à propos des professions ne permettent pas d'envisager des analyses à cette échelle.

Néanmoins, les résultats obtenus à ce stade permettent de suggérer qu'une politique de la créativité basée sur l'attractivité de la classe créative suppose au préalable la densification de la ville et la lutte contre la périurbanisation. Cette politique de densification devrait néanmoins tenir compte des préférences et de la manière avec laquelle la classe créative utilise les espaces à disposition et comment elle vit ces espaces.

Respecter les préférences résidentielles de la classe créative suppose par exemple de respecter leurs attentes, qui pourraient se résumer dans une réponse apportée par un jeune entrepreneur de 25 ans à la question de savoir si son retour en ville est envisagé. Celui-ci a précisé :

« Un environnement urbain pourrait être un lieu de résidence pour moi à condition qu'il y ait une bonne qualité de l'air, moins de nuisances sonores, plus d'espaces verts, plus d'entretien de ces espaces et pas de problèmes de mobilités (une ville piétonne par exemple). »

En attendant le retour, en Wallonie, de la classe créative dans les zones densément urbanisées, un premier objectif pourrait être de favoriser les interactions entre la classe créative déjà présente en Wallonie. Il s'agit de profiter de la présence de la classe créative en région wallonne pour la résidence et sa prédisposition pour le télétravail pour créer et multiplier des lieux de rencontre et d'échange qui permettent non pas uniquement de favoriser des rencontres mais de créer des liens !

4. LISTE DES ANNEXES

- Annexe RC3.1 : La concentration géographique de la classique créative en Wallonie : Facteurs favorables et effets désirables (Etude quantitative)
Fichier : CPDT_RF_Octobre_2013_Annexe_RC3-1_Quantitatif.pdf
- Annexe RC3.2 : Les processus d'innovation en Wallonie et leurs liens au territoire (Etude qualitative)
Fichier : CPDT_RF_Octobre_2013_Annexe_RC3-2_Qualitative.pdf
- Annexe RC3.3 : La grille d'analyse comparative de la région wallonne
Fichier : CPDT_RF_Octobre_2013_Annexe_RC3-3_Grille.pdf
- Annexe RC3. 4 : La créativité en Alsace : Etude de cas
Fichier : CPDT_RF_Octobre_2013_Annexe_RC3-4_Etude_cas.pdf
- Annexe RC3. 5 : Conclusions
Fichier : CPDT_RF_Octobre_2013_Annexe_RC3-5_Conclusions.pdf

5. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Responsables scientifiques

Pour le Lepur : Bernard Surlemont - ULg-Lepur / HEC-Ecole de gestion - UER - Centre de recherche PME et d'entrepreneuriat

Pour le Lepur : Fabrice Pirnay - ULg-Lepur / HEC-Ecole de gestion - Centre de recherche PME et d'entrepreneuriat

Chercheure:

Pour le Lepur : Zineb AOUNI - ULg-Lepur / HEC-Ecole de gestion - Centre de recherche PME et d'entrepreneuriat